



**SECTEUR PROFESSIONNEL : ARBORISTE -ÉLAGUEUR**  
**DIPLÔME ACQUIS : CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION**  
(NIVEAU IV)

Présentation générale :

- 🌳 Vous êtes attirés par les métiers du Bûcheronnage et de l'élagage.
- 🌳 Vous avez envie de vous spécialiser en diagnostic et soins aux arbres.
- 🌳 Vous voulez monter en compétences .
- 🌳 Vous formerez à un Certificat de Spécialisation



Profil demandé/pré-requis/Conditions d'entrée :

- 🌳 Titulaire du Bac Pro Aménagements Paysagers /Bac Pro Forêt/Bac STAV/Bac Pro GMNF
- 🌳 Etre demandeur d'emploi/ en reconversion professionnelle
- 🌳 ( Expérience professionnelle de 5 ans avec un élagueur)
- 🌳 bonnes conditions physiques exigées /pouvoir travailler en hauteur, en extérieur
- 🌳 Satisfaire à l'entretien de motivation et aux tests de positionnements (pratiques et théoriques) proposés lors des réunions d'information collective.



Objectifs de l'action de formation :

- 🌳 -Obtenir le diplôme obligatoire pour être arboriste –élagueur
- 🌳 -Devenir Arboriste –élagueur.
- 🌳 -Former des professionnels qui raisonnent et réalisent des tâches de taille, de démontage et d'abattage, pour tout type d'arbres d'ornement, de toutes dimensions, en toute situation. Il réalise son travail en suivant les normes et règles de bonnes exécutions et de sécurité. Il intervient en assurant le respect du végétal. Il sait apporter des soins: haubanage, fertilisation, application de produits de protection...



Le Déroulement de la formation :

- 🌳 16 semaines en centre (560 heures)
- 🌳 12 semaines en entreprise (490 heures )



Programme et Contenu de la formation

**La formation comprend 3 blocs de Compétences/Capacités :**

**C1: Définir une stratégie d'intervention**

- 🌳 C1.1 Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
- 🌳 C1.2 Elaborer un plan d'intervention

**C2: Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail**

- 🌳 C2.1 Utiliser des techniques d'accès au houppier
- 🌳 C2.2 Se déplacer dans un arbre

**C 3: Réaliser des interventions techniques sur les arbres**

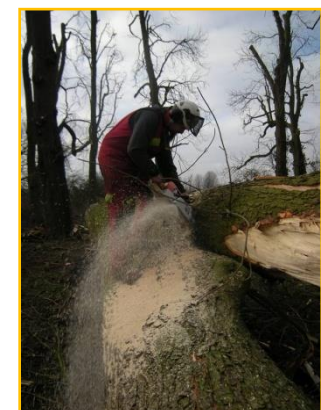
- 🌳 C3.1 Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
- 🌳 C3.2 Réaliser des opérations de suppression



Examen :

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des trois unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Débouchés : Entreprise privée, Etablissement public, Collectivités territoriales, Associations...



**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :Maison Familiale Rurale de Marconne-**  
8 Fond de Mouriez - 62140 MARCONNE Tél. 03 21 06 50 57  
Mail : mfr.marconne@mfr.asso.fr - Site : <http://www.mfrmarconne>

